



Déclaration de Boycott

CSA SPIP du 6 mars 2023

Le Sénat est saisi depuis la semaine dernière du projet de loi de réforme des retraites. Après un passage express devant l'assemblée nationale, tel qu'en a été le choix politique de notre gouvernement actuel, il y a fort à parier que le passage au Sénat ne permette pas davantage de modifier le texte dans le sens réclamé à cor et à cri depuis plusieurs semaines par les Français.e.s massivement mobilisé.e.s sur tout le territoire.

Non, la grande majorité des Français.es n'acceptent pas ce projet et ils/elles le font savoir. A la veille d'une mobilisation massive et d'appels à la grève reconductible dans de nombreux secteurs, la CGT IP marque son soutien à la mobilisation et son opposition tant au projet qu'aux méthodes utilisées en ne siégeant pas aujourd'hui en instance face aux dignes représentants d'une administration et d'un gouvernement qui méprise intégralement le dialogue social !

La CGT IP dénonce ce projet de réforme, et notamment

- les mensonges, désormais avérés sur le minimum de pension à 1200 euros
- les conséquences néfastes pour toutes et tous mais plus particulièrement pour les personnes les plus fragiles, celles avec des carrières incomplètes ou longues, ayant travaillé à temps partiel, dont la pénibilité du métier n'est pas reconnue, et plus encore, pour les femmes, premières perdantes dans ce projet
- le passage en force du projet de loi au parlement avec le choix d'une procédure accélérée indigne d'une démocratie
- l'absence de prise en compte des multiples propositions alternatives au projet portées notamment par les syndicats, CGT en tête
- les flous persistants sur les conséquences de la réforme pour les personnels des SPIP. Le Ministère s'était engagé le 27 janvier à transmettre aux représentant.e.s des personnels des éléments d'information sur les conséquences de la retraite pour ses personnels. Depuis, plus de son, plus d'image. A qui profite le flou ? Ou se cache le loup ?

Plus largement, à l'instar de la population française dans sa très large majorité, la CGT IP refuse le report de l'âge de départ à la retraite à 64 ans qui ne fera qu'engendrer une précarisation accrue des travailleur.ses

La CGT IP appelle les personnels des SPIP à rejoindre massivement les cortèges et mobilisations contre la réforme des retraites le 7 mars, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars, et au-delà en s'inscrivant dans toute action ou assemblée générale dans la continuité de cette lutte !

Montreuil, le 6 mars 2023